

<u>ACTUALITES</u>: questions parlementaires récentes relatives aux lieux de vie pour personnes âgées

Suite à la crise sanitaire et aux dernières révélations médiatiques relatives à la vie dans certains établissements pour personnes âgées en France, des députés wallons se sont alarmés de la situation et ils ont interrogé la Ministre régionale, Madame Christie MORREALE, sur l'évolution du secteur et sur son action concrète en la matière.

Nous tenons à souligner ce beau travail de démocratie parlementaire!

Plusieurs thèmes ont été abordés. Nous en avons privilégié trois dans le cadre de cette newsletter :

1) Le respect des droits humains dans les maisons de repos et/ou de soins

Partant rédigé 2020 du rapport par Amnesty International en novembre (https://www.amnesty.be/IMG/pdf/20201116 rapport belgique mr mrs-3.pdf) , de la pétition signée par 15 000 personnes en octobre 2021 et d'un communiqué de presse d'Amnesty et de la Ligue des Droits Humains en février 2022 (https://www.liguedh.be/maisons-de-repos-des-mesuresadequates-doivent-etre-prises-de-toute-urgence/) , la députée Régionale, Madame Véronique DURENNE a interrogé la Ministre à propos des procédures de contrôle mises en place dans les établissements d'accueil et d'hébergement des aînés et sur le respect des droits fondamentaux des résidents en MR/MRS.

D'emblée, La Ministre a informé les députés que les services de contrôle au sein de l'AViQ avaient été renforcés : en 2018, ils étaient au nombre de huit, aujourd'hui ils sont 15 et 8 inspecteurs supplémentaires sont prévus pour la fin de l'année (espérons que cela soit effectif ! ndlr). Les profils ont, en outre, été diversifiés dans une approche pluridisciplinaire et transparente. Le contrôle se fera de manière large : contrôle des normes mais aussi contrôle du bien-être et de la qualité de vie des résidents.

Et la Ministre de rendre compte des différents « chantiers » qui sont en cours en vue de changer la réglementation :

- Réconcilier les normes d'encadrement du personnel avec les normes de financement héritées de l'INAMI;
- Améliorer les conditions de travail du personnel des établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et susciter une réflexion sur les métiers qui ne sont pas encore assez développés en MR/MRS : Psychologues, diététicien(ne)s, psychomotricien(nes),
- Afin de trouver un équilibre nécessaire entre les soins et le « prendre soin », il conviendra de prévoir une formation continue pour tout le personnel dans une dynamique d'amélioration continue
- Le rôle du « référent démence », ses missions et actions ont fait l'objet de discussions avec les professionnels du secteur ;
- En collaboration avec le secteur (groupes de travail), des réflexions sont en cours à propos de l'alimentation et de l'hygiène mais aussi à propos de la prévention de l'incontinence.



En fin de réponse à la Députée Madame DURENNE, La Ministre a insisté sur le fait que les *Assises de première ligne* sont invitées à faire des propositions pour la fin de l'année 2022. Propositions relatives au soutien de la vie à domicile dans de bonnes conditions si elle correspond au souhait de l'aîné.

Et enfin la Ministre a mentionné les initiatives collectives alternatives comme possibilité pour les aînés d'élargir le « champ des possibles » en matière de solutions (voir point 2 ci-après)

En conclusion de sa réponse, la Ministre a partagé un constat auquel notre ASBL Senoah tente de répondre : le constat qu'«il y a encore des travaux à mener, notamment en termes d'**information** du public, qu'il s'agisse des résidents, des aînés ou des aidants proches, (...) »

En lien avec la question parlementaire ci-dessus, La députée Madame DURENNE a demandé à la Ministre si elle soutenait les habitats communautaires pour seniors :

2) Les habitats communautaires pour seniors

Madame Morreale a confirmé que ces logements communautaires étaient un levier pertinent à développer. « Il s'agit d'une alternative à l'institution qui permet, en outre, de pallier à l'isolement et au sentiment de solitude parfois vécus à domicile. »

Et de citer le soutien de la Région Wallonne à plusieurs associations qui travaillent au développement de ce type d'habitat communautaire :

- L'ASBL Habitat et Participation (https://www.habitat-participation.be/) qui a développé une section « Habitat groupé solidaire » qui met en lien des personnes qui cherchent ou qui proposent une place dans un habitat groupé;
- Les Associations de Promotion au Logement (APL) dont certains proposent des projets innovants ;
- L'ASBL
 https://www.1toit2ages.be/?campaignid=1637459705&adgroupid=62885400456&adid=314

 149885903&gclid=CjwKCAjw0a-SBhBkEiwApljU0skFMVKXkpQQrSMiLSXINwMWxlRNP-DKcBrJsEWqDNrDxRffanuamhoCS6oQAvD_BwE
- In fine, la Ministre cite notre ASBL SENOAH qui, effectivement, en tant que centre de référence en matière de lieux de vie pour seniors, propose des informations et des conseils sur la question du logement des aînés et promeut tous les types de logements, y compris les habitats alternatifs.

Et enfin la Ministre informe que l'AViQ travaille pour l'instant à la mise en œuvre d'un appel à projets visant à répondre aux souhait des aînés et des personnes en situation de handicap de pouvoir choisir leur habitat et de le partager avec d'autres.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du plan de relance et résilience européen : https://www.wallonie.be/fr/actualites/plan-de-relance-pour-leurope-la-commission-europeenne-donne-son-feu-vert

3) Le taux d'occupation des maisons de repos et/ou de soins

Suite à la crise du coronavirus, le secteur peine à se refaire une santé!

En effet, le taux d'occupation des maisons de repos et des maisons de repos et de soins était, au 30 juin 2021, de 88 % alors qu'avant la crise sanitaire, il était de 98 %.



La Députée régionale, Madame Jacqueline GALANT, a demandé à la Ministre si elle avait l'intention d'encourager le secteur à se réinventer.

La Ministre a confirmé que le secteur souffrait effectivement d'une image négative renforcée par le « bashing » médiatique de ce début d'année 2022. Et elle a confirmé que l'AViQ travaillait à changer la « culture d'entreprise » des Maisons de repos et/ou de soins par la mise en place d'un plan d'action et d'une démarche d'amélioration continue ainsi que par une gestion transversale des ressources humaines (cfr le modèle TUBBE et « culture change »). L'objectif étant de répondre aux besoins de qualité de vie et de soins des résidents.

L'AVIQ accompagne les maisons de repos dans ces changements de pratiques via les visites d'inspection, les formations continues et l'organisation de webinaires.

Gageons que toutes ces initiatives, groupes de travail et autres projets se concrétisent à court et/ou moyen terme afin que les personnes trouvent des logements adaptés à leur situation et des logements qui leur procurent bien-être et santé!

Liens vers les questions parlementaires :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=110298
https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=109919
https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=110757